



Relevé des compteurs de chauffage

Par **sabmed**, le **05/12/2017** à **12:24**

Mesdames, Messieurs.

je suis copropriétaire dans une résidence comprenant 3 bâtiments identiques.

Nous sommes 54 copropriétaires en tout 3x16 logements.

Les frais de chauffage au gaz s'élèvent à 21575.96 euros

Le dit relevé mentionne que 21 des copropriétaires ont ensemble payés 1571.88 euros soit 74.85 chacun.

Les 33 copropriétaires (honnêtes) eux ont payé 20004.08 euros soit 606.18 euros chacun.

Moi qui possède le seul studio de 31 m², je dois payer 317.60 euros,

je trouve injuste, le président du conseil syndical lui a payé pour un 3 pièces 2.67 euros. qu'en pensez vous, Merci à tous.

Par **amajuris**, le **05/12/2017** à **17:07**

bonjour,

il faut vous adresser à votre syndic pour demander des explications sur ces différences de charges, puis éventuellement lors de votre A.G..

comment sont déterminés les charges de chauffage, disposez-vous de compteurs pour chaque logement ?

salutations

P.S. il me semble avoir lu une question similaire il y a plusieurs semaines !